



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5318

Attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Club des Sports de Glace de Lyon (CSGL) pour l'organisation de la compétition nationale de danse sur glace les 7 et 8 mars 2020 à la patinoire Charlemagne à Lyon 2e

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5318 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 3 500 EUROS A L'ASSOCIATION CLUB DES SPORTS DE GLACE DE LYON (CSGL) POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETITION NATIONALE DE DANSE SUR GLACE LES 7 ET 8 MARS 2020 A LA PATINOIRE CHARLEMAGNE A LYON 2E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les 7 et 8 Mars 2020, la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) organise les journées de compétition du Tournoi de France de danse sur glace à la Patinoire Charlemagne de Lyon 2^{ème}. Ces journées constituent la dernière sélection avant les championnats de France 2020 qui auront lieu à Fontenay-sous-Bois (solo) et Epinal (couple).

La FFSG prévoit pour ce type d'évènement plus d'une centaine de participants, venant de tout le territoire national, accompagnés de leurs entraîneurs, des responsables de leurs clubs ainsi que des membres de la FFSG et les juges arbitres de la compétition.

Les catégories qui seront présentes ne sont, pour l'heure, pas encore connues. Elles le seront au fil des sélections qui auront lieu jusqu'en mars.

La compétition est ouverte à tout public pendant le week-end et devrait rassembler environ 500 spectateurs sur les deux jours.

Pour mémoire, l'association Club des Sports de Glace de Lyon a perçu une subvention de fonctionnement de 12 000 € par la délibération n° 2019/4487 du Conseil municipal du 21 janvier 2019.

Le budget prévisionnel de cette compétition s'élève à 14 000 €

L'association a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une aide financière de 7 000 €

Compte-tenu de l'intérêt de ce tournoi pour le développement de la pratique de danse sur glace sous toutes ses formes et pour le rayonnement lyonnais, il est proposé qu'une subvention de 3 500 € soit allouée au Club des sports de glace de Lyon.

Vu la délibération n° 2019/4487 en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 3 500 € est allouée à l'association Club des Sports de Glace de Lyon pour l'organisation du Tournoi de France les 7 et 8 mars 2020.
- 2- La dépense en résultant, soit 3 500 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020, programme SPANIMAT, opération SPMANI, ligne de crédit n° 42013, article 6574, fonction 415.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT